

Dans les dernières décennies, le gouvernement canadien s'est efforcé d'augmenter la production, l'emploi, la productivité et les revenus en recherchant de nouveaux marchés, en encourageant la spécialisation internationale et en favorisant davantage la concurrence sur le marché canadien. Au cours des années 50, il s'efforça en priorité d'obtenir des réductions des droits tarifaires frappant les exportations canadiennes de matériaux industriels, de produits alimentaires et de certains articles manufacturés. Il procéda concurremment à la réduction de certains tarifs protégeant l'industrie secondaire canadienne. Au cours des années 60, le Canada chercha surtout à obtenir de meilleurs débouchés pour ses produits finis tout en réduisant graduellement la protection dont bénéficiaient nos industries secondaires. La libéralisation du commerce multilatéral obtenue lors des diverses séries de négociations du GATT fut complétée par deux importantes ententes bilatérales avec les États-Unis — l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile et, à un moindre degré, les accords de partage du développement et de la production du matériel de défense. Ces événements se déroulèrent alors que les régimes de faveur des pays du Commonwealth perdaient de l'importance. Dans les années 70, d'autres accords bilatéraux de commerce non préférentiel et de coopération économique furent conclus avec la Communauté européenne et un certain nombre d'autres pays.

Une importante exception à cette tendance générale à la libéralisation des échanges a été faite pour toute une gamme d'industries de technologie courante, relativement intensive en main-d'oeuvre, y compris les industries du textile, du vêtement et de la chaussure. Le Japon, bientôt suivi par un certain nombre de pays en développement à coûts de production relativement faibles, a atteint des niveaux de pénétration sur le marché canadien (et sur les marchés d'autres pays industrialisés) aussi inacceptables que perturbateurs. Des mesures de protection temporaire ont donc été adoptées pour donner à ces industries le temps de procéder aux ajustements nécessaires. Ce processus a toutefois été lent, non seulement au Canada mais aussi dans d'autres pays similairement touchés. Ces mesures spéciales ont dans l'ensemble été maintenues au Canada comme ailleurs, surtout en ce qui concerne les textiles et les vêtements, régis par un accord international depuis les années 60.

À la suite du Kennedy Round des années 60 (sixième série de négociations commerciales multilatérales engagées sous l'égide du GATT), il se dégagera graduellement un consensus international selon lequel le temps était venu d'envisager de vastes négociations commerciales visant d'autres réductions tarifaires multilatérales, des mesures non tarifaires (qui avaient pris une importance croissante depuis le Kennedy Round) ainsi que l'étude plus systématique des besoins commerciaux des pays en voie de développement. Ces négociations furent lancées en 1973 lors d'une réunion ministérielle qui eut lieu à Tokyo. Le Canada avait à ce moment développé une base industrielle diversifiée et capable d'exporter toute une gamme de produits vers les marchés du monde entier. Ses objectifs lors des longues négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round reflétaient la structure industrielle plus complexe du Canada et incluaient les points suivants:

- réduire davantage le niveau des tarifs étrangers frappant les exportations canadiennes courantes et éventuelles;
- élargir davantage la zone commerciale extérieure où les produits canadiens peuvent entrer en franchise, y compris les États-Unis;